

GUIDE

COLLECTE DES

# DÉCHETS AMIANTÉS

SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

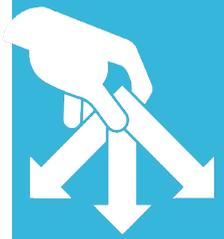
SUD ESTUAIRE



# LA COLLECTE DE DÉCHETS AMIANTÉS

## SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE

### La collecte sur la déchèterie de Saint-Brevin-les Pins

- 
- Accès réservé aux particuliers habitant la Communauté de Communes Sud Estuaire.
  - Dans la limite de 4m<sup>3</sup> par dépôt.
  - Sous réserve de respecter les consignes ci-dessous.

Le dépôt par les personnes ne résidant pas sur le territoire et par les professionnels est interdit.

### Types de déchets amiantés pris en charge

L'amiante-ciment, fibrociment et les matériaux contenant de l'amiante sous forme liée :

- ✓ Faux-plafonds
- ✓ Cloisons intérieures
- ✓ Couverture en amiante-ciment (tôles ondulées)
- ✓ Plaques d'isolation
- ✓ Canalisations
- ✓ Autres objets (jardinières, clapiers...)



### Refusés

Amiante libre ou friable :

- ✗ Les flocages,
- ✗ Calorifugeages,
- ✗ Enduits,
- ✗ Joints,
- ✗ Terres polluées,
- ✗ Dalles...

Les produits amiantés qui ne sont pas pris en charge à la déchèterie doivent être traités par une entreprise spécialisée en désamiantage.

### Les équipements mis en vente

### En vente à la déchèterie

#### Big bag amiante 1m<sup>3</sup>

100x100x100 cm

#### Dépôt bag amiante

160x120x50 cm → 5 tôles  
260x120x30 cm → 4 tôles  
310x120x30 cm → 3 tôles

De  
9,50€  
à 20€  
selon  
la taille

#### Kit de protection individuelle



- Masque
- Gants
- Lunettes
- Combinaison

Tarif : environ 25€

### Consignes à respecter pour un dépôt conforme

Le conditionnement de l'amiante lié est une étape importante dans le processus de collecte. De sa qualité dépendent les risques de dispersion de poussières dangereuses dans l'atmosphère.

#### Préparation du chargement

- **Retirer des contenants réglementaires à la déchèterie de St-Brevin :** une carte d'accès est indispensable. Si vous ne l'avez pas récupérée, contactez au préalable le service environnement (coordonnées au verso). Une fois sur place, votre signature électronique sur le terminal de l'agent validera le retrait du matériel demandé, et entrainera une facturation.
- **Conditionner les déchets amiantés :** opération à réaliser par l'utilisateur sur le lieu de production de déchets, pas à la déchèterie.

#### Transport à la déchèterie

- Transporter les déchets conditionnés jusqu'à la déchèterie de St-Brevin les samedis des semaines paires, entre 9h à 12h  
Adresse : Route de la Gendarmerie - Parc d'activités de la Guerche.  
**Chaque samedi des semaines paires de 9h à 12h**

#### Vérification du conditionnement

- Se présenter à l'agent d'accueil avant tout dépôt.
- Contrôle de la conformité du dépôt par l'agent d'accueil :
  - **Conditionnement validé :** déchargement des sacs par vos soins dans la benne dédiée. Prévoir de l'aide si c'est lourd, car les gardiens ne sont pas autorisés à manipuler l'amiante.
  - **Conditionnement refusé :** il faudra reconditionner votre chargement pour qu'il puisse être accepté. Cela ne peut pas être effectué sur place.

#### Facturation

- Une fois le bon de retrait des sacs pris en charge par la CCSE, une facture vous est adressée par le Trésor Public pour le paiement des équipements retirés.
- **Vous disposez d'un délai d'1 mois** pour régler cette facture.

## L'AMIANTE...

### Qu'est ce que c'est ?



L'amiante désigne certains minéraux à texture fibreuse utilisés dans l'industrie. Il a été beaucoup utilisé pour sa résistance à la chaleur, au feu, à la tension, etc.

En raison du caractère cancérigène de ses fibres, ses usages ont été totalement interdits en 1997. Toutefois, il est toujours présent dans de très nombreux bâtiments construits avant cette date.

### Quels sont les risques

De 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu, les fibres d'amiante invisibles dans les poussières de l'atmosphère se déposent au fond des poumons en cas d'inhalation, causent de graves pathologies et sont très difficiles à éliminer par l'organisme.

À ce titre, la réglementation impose des conditions particulières pour sécuriser la collecte de ce type de déchets.

### Les précautions à prendre pour manipuler l'amiante

- Protégez-vous ! Utilisez une combinaison à usage unique et un masque jetable équipé d'un filtre type FFP3, que vous retrouverez en vente à la déchèterie.
- Humidifiez les matériaux contenant l'amiante pour limiter l'envol des poussières.
- Évitez de les casser, percer, découper, frotter...
- N'utilisez en aucun cas un aspirateur « grand public » pour aspirer les poussières d'amiante, ni de soufflette pour les disperser.

Communauté de Communes Sud Estuaire  
Service Environnement

@ 02 40 27 75 15

📧 environnement@cc-sudestuaire.fr

🌐 www.cc-sudestuaire.fr

